



*L'Union des
producteurs
agricoles*

A scenic photograph of a rural farm landscape. In the foreground, a calm body of water reflects the sky and the buildings. A dense line of green trees separates the water from the farm. In the background, several tall, cylindrical metal silos with conical roofs stand prominently. To the left, there are smaller farm buildings and rolling green hills under a clear blue sky.

Protection des milieux humides : Le point de vue des agriculteurs

**Forum sur les milieux humides
Le 10 décembre 2014
Drummondville**

Présentation par Martin Caron

2^e vice-président, Confédération de l'UPA

Plan de présentation

- Quelques rappels
 - Agriculture et gestion des eaux
 - Adoption des bonnes pratiques
- Conservation et protection des milieux humides et hydriques
 - Zéro perte nette et impact sur la superficie agricole cultivable
- Cohabitation – milieux agricoles et humides
- Les demandes de l'UPA

Quelques rappels

Agriculture et gestions des eaux

- En raison de notre climat, le drainage des terres agricoles s'est imposé dès le début de la colonisation
- Nécessaire pour assurer de bonnes conditions pour la culture
- Sol mal drainé peu fertile, vulnérable à la dégradation (compactage, érosion, ruissèlement de surface, etc.) et émetteur de GES
- Le réseau de drainage en milieu agricole doit donc être entretenu pour assurer la productivité des sols
- Les sols représentent le plus important outil de production pour l'agriculteur

Quelques rappels

Adoption des bonnes pratiques

- Importante évolution des connaissances depuis 20 ans
- Nouvelles pratiques culturales pour réduire le phénomène de pollution diffuse
 - Travail réduit, semis direct, pratiques de conservation, etc.
- La maîtrise de ces techniques exige un certain apprentissage

Conservation et de protection des MHH

- Compensation des pertes de milieux humides en zone blanche souvent réalisée en zone verte
- Appréhension que l'objectif « zéro perte nette » de milieux humides se traduise par une réduction de la superficie des terres agricoles
- Fortes pressions exercées sur le territoire agricole pour y pratiquer diverses autres activités que l'agriculture

Conservation et de protection des MHH

- Superficies perdues, ne peuvent plus être remplacées dans 571 municipalités situées à l'intérieur des BV dits dégradés (REA)
- Besoin d'une vision globale et partagée par les propriétaires du domaine foncier concernant les mesures de protection de l'environnement qui ultimement réduisent la superficie cultivable
- Meilleur aménagement du territoire pour éviter les conflits d'usage

Conservation et de protection des MHH

- Rétribution requise pour les BSE
 - Bénéfice collectif et coût privé
- Expropriation déguisée et donc injustice flagrante contraire au droit

Cohabitation milieux agricoles et humides

Une cohabitation parfois difficile – Le cas de la baie Lavallière

- Aménagement d'un ouvrage de retenue des eaux pour la sauvagine
- Sédimentation en amont au fil des ans
 - Entretien non planifié
- Impact sur le drainage des terres agricoles avoisinantes
- Lourdes pertes économiques pour certains agriculteurs allant même jusqu'à compromettre la viabilité d'une entreprise exploitée depuis 12 générations

Les demandes de l'UPA

- Une vision du développement durable de l'agriculture
- Une protection accrue des terres agricoles dans la perspective d'une pression grandissante pour leur utilisation à d'autres fins que l'agriculture
- Une compensation financière pour la fourniture à la collectivité de BSE, soit le maintien des milieux humides sur la propriété des agriculteurs
- Une cartographie précise et la catégorisation des milieux humides selon leur valeur écologique

Les demandes de l'UPA

- Délimitation des MH en territoire agricole doit se faire de manière concertée avec les représentants du MDDELCC, du MAPAQ et de l'UPA
- Détermination des usages et activités permis (notamment la sylviculture) par type de milieux humides afin de réduire le mur à mur réglementaire
- Modulation dans la gestion des certificats d'autorisation (diminution des coûts et des exigences, comme les rapports d'experts et la durée raisonnable de traitement des demandes d'autorisation)
- Poursuite de la recherche pour améliorer nos connaissances en matière d'aménagement des milieux humides et hydriques